

**ANNEXE 23 - Extrait du Programme d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) 2016-2018  
de la DISEN de l'Oise relatif au ruissellement – érosion des sols**

*Introduction :*

Le PAOT ayant été réalisé durant l'année 2015, des actions peuvent avoir déjà été mises en oeuvre.

Les actions présentées ne constituent en aucun cas l'exhaustivité des réflexions, études ou travaux à engager sur un territoire donné. Elles constituent des éléments de réflexion dans la prise de compétence relative à la gestion du ruissellement et de l'érosion des sols.

Les secteurs suivants ont été identifiés pour l'élaboration d'un programme d'action sur une zone d'érosion.

<b>Code de la masse d'eau</b>	<b>Intitulé de la masse d'eau</b>
FRHR216B	L'Esches de sa source au confluent de l'Oise (exclu) ; la Gobette
FRHR219 et FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré (exclu) ; l'Arré de sa source au confluent de la Brèche (exclu)
FRHR211 ; FRHR215 ; FRHR211-H1683000	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu) ; le ru de Vandy de sa source au confluent de l'Aisne (exclu), le fourchon
FRHR188	l'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)
FRHR235 ; FRHR239 ; FRHR236A-H3132000	l'Epte du confluent du ru de Goulancourt (exclu) au confluent de la Troesne (exclu) ; l'Epte du confluent de la Lévrière (exclu) au confluent de la Seine (exclu)